

Un lit anti-psychiatrique

L'association l'Autre "lieu" - RAPA (Recherche-Action sur la Psychiatrie et les Alternatives) est née en 1981 dans la foulée des mouvements anti-psychiatriques des années 70. Mouvement de contestation du système psychiatrique officiel, l'anti-psychiatrie n'était pas seulement dirigée contre certaines pratiques médicales (l'électrochoc, la bâche, le port de la camisole de force etc.) mais aussi contre certains principes, certaines croyances sociétales proprement dites, à commencer par une distinction rigide entre le "fou" et le "sain d'esprit". Dès lors, ce mouvement a ouvert le champ à une définition radicale de la folie, conçue comme l'expérience des limites de la raison, et non plus comme l'absence ou la perte de celle-ci. Cette remise en question de la distinction normal/pathologique a permis d'envisager la folie de façon positive, en tant que "voyage", ou "vécu autre", vision pour le moins antagoniste de la conception psychiatrique traditionnelle. Elle impliquait une volonté non-diagnostique, opposée à l'opération d'étiquetage et postulait une relation thérapeutique basée sur la non-interférence, sur le respect de l'expérience du "fou", de sa parole et de sa différence.



Etre quelqu'un

pour quelqu'un...

Une approche de l'hospitalité

25 ans plus tard...

Service d'Education permanente, initiative en Santé Mentale et dispositif d'insertion par le logement, l'Autre "lieu" se donne aujourd'hui pour mission d'interroger la population, les professionnels du secteur, les politiques et le tissu associatif sur le mauvais remède que peut parfois constituer, pour des personnes en souffrance, la médicalisation des problèmes de vie ainsi qu'un trop long séjour en psychiatrie. Puisque de nombreuses études en santé mentale démontrent que l'environnement est l'un des facteurs essentiels au bien-

être physique et mental d'une personne et que le concept d'habitat est au centre de ses préoccupations, l'Autre "lieu" a choisi de valoriser la capacité d'hospitalité et de soutien qu'est en mesure de développer la population envers des individus plus fragiles.

Pour les personnes perturbées psychologiquement, que l'hôpital fait sortir après la seule prise en charge de la phase aiguë, les conditions de leur accueil dans la cité et notamment de leur habitat, n'ont été posées que très partiellement par les pouvoirs publics. Cette carence est à l'origine

du désarroi des travailleurs sociaux, confrontés à une population qu'ils ne sont pas préparés à accueillir, de la souffrance des familles ou d'amis qui tentent de faire soutien, mais aussi d'une représentation de plus en plus importante d'individus dits "borderline" parmi la population des sans-abri ainsi que dans les prisons.

Entre des allers-retours (parfois utiles) à l'hôpital et l'assignation à résidence "thérapeutique", une qualité de vie élargie dans la communauté devrait aussi être rencontrée. Elle ne peut exister que si l'ensemble de la population voit sa qualité de vie améliorée et la justice sociale mieux "balancée". C'est pourquoi l'Autre "lieu" invite à réfléchir à une psychiatrie plus démocratique, davantage responsable, dont les savoirs et les institutions se discutent, s'interrogent, et cela dans l'acceptation politique du conflit quotidien que pose la personne troublée psychologiquement au sein de la Cité.

Soucieuse d'une proximité "non-thérapeutique" avec ses visiteurs, l'association développe et soutient des initiatives qui parent à la stigmatisation des personnes psychologiquement fragiles, à la médicalisation et la psychiatrisation de leurs difficultés de vie, voire à leur abandon pur et simple. Son action tend à ce que ces personnes puissent, autant que possible, résister collectivement et prendre une place de citoyen critique dans la Cité. Ainsi un certain dispositif d'accueil, la créativité culturelle et sociale, des recherches-actions, des campagnes d'information et de sensibilisation et des journées de réflexion participent de ce processus visant à déterminer ensemble comment



construire concrètement des lieux qui évitent la stigmatisation et permettent l'insertion et l'action collective : des lieux qui soient des lieux de parole et de vie quotidienne, et non des lieux d'individualisation.

L'expérience du réseau d'accueil chez l'habitant

A l'Autre "lieu", nous sommes en contact régulier avec des personnes dont les difficultés de vie leur font ressentir le besoin de briser une trop grande solitude ou simplement de souffler un peu, le temps de se refamiliariser avec le dehors, éventuellement après une hospitalisation. Venir en aide aux personnes isolées et/ou en souffrance psychique en les accueillant dans un milieu *hospitalier* plutôt qu'à l'*hôpital*, voilà la visée de ce projet de réseau d'accueil chez l'habitant.

Pratiquement, la personne désirant être accueillie est reçue pendant quelques jours ou quelques semaines par des particuliers (familles, personnes seules, communautés...) dont l'hospitalité est l'unique pré-requis. Un accompagnement est de mise pendant toute la durée de l'accueil, impliquant une disponibilité et une mobilité de l'équipe de l'Autre "lieu". Celle-ci assure une présence auprès des personnes accueillantes et accueillies et a la capacité d'établir des liens, si besoin, avec les ressources médico-psychosociales de proximité. Ce soutien se traduit notamment par l'organisation d'une rencontre préalable, encadrée par l'Autre "lieu", entre les deux parties : outre l'occasion de faire connaissance, de s'approprier, cette rencontre permet de fixer

des modalités pratiques comme la durée de l'accueil et la participation aux frais.

L'accueil transitoire chez l'habitant permet de renouer des relations amicales et conviviales dans un milieu non institué. Il permet également aux personnes de prendre de la distance par rapport à une situation ou de choisir des orientations nouvelles concernant des problèmes quotidiens et leur offre une occasion de se re-liaison à autrui, de reprendre ancrage dans la vie sociale, de (se) récupérer pour mieux affronter les difficultés et renforcer leur pouvoir d'agir. Il aide au ressourcement.

Les maisons communautaires

L'Autre "lieu" anime également deux maisons communautaires "peules" offrant un logement à plus long terme à des personnes fragilisées psychiquement. Par la mise en place d'un accueil particulier dans ces maisons, l'Autre "lieu" veille à ce que des individus en malaise psychique puissent rester insérés dans la Cité et avoir des occasions d'échange.

La particularité de ces maisons consiste en la présence, en leur sein, de membres de la communauté peule (ethnie d'Afrique de l'Ouest). Les résidents peules des maisons accueillent les individus fragilisés et leur offrent hospitalité et solidarité, deux valeurs traditionnelles de leur culture qui fondent l'aspect dynamique d'un accueil spécifique où des ex-demandeurs d'asile donnent, à leur tour, l'asile à d'autres.

Dans le cadre d'un projet qui unit logement, vie de quartier et santé mentale, l'Autre "lieu" propose également la loca-

tion d'appartements dans une maison appartenant à la commune de Saint-Josse-Ten-Noode. Cette troisième maison représente également une approche alternative à la psychiatrie. A la différence des maisons peules, l'accueil proprement dit n'y est exercé que par un seul locataire. L'accueilli se voit ainsi offrir un logement décent à prix très modéré, et ce dans un appartement individuel. Les occasions d'échanges sont favorisées aussi bien intra muros qu'extra muros, le quartier constituant une occasion en plus de tisser des liens.

Aurélië EHX
Chargée de projet à l'Autre "lieu"

Infos : L'Autre "lieu" - RAPA
Rue Marie-Thérèse, 61
1210 Bruxelles
Tél : 02/230 62 60
Fax : 02/230 47 62
www.autrelieu.be